

Chapitre 3

AFFAIRES MULTILATÉRALES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les Nations Unies

À l'ONU, la commémoration du 40^e anniversaire de cet organisme a sans contredit été le fait saillant de la période à l'étude. Un certain nombre de succès notables ont été enregistrés en 1985-1986, mais l'Organisation a connu une crise financière très grave au début de 1986. Le Canada a pour sa part maintenu son engagement de longue date de consolider l'ONU, en mettant de l'avant des propositions de réforme pratiques, destinées à améliorer sa performance.

L'Organisation des Nations Unies a célébré le 40^e anniversaire de sa fondation le 24 octobre. À cette occasion, une centaine de chefs d'État et de gouvernement ont pris la parole devant l'Assemblée générale, ce qui témoigne de la reconnaissance quasi universelle de la valeur de l'institution pour ses membres. Le premier ministre Brian Mulroney en a profité pour rappeler que tous les pays se doivent de reconnaître leur intérêt commun dans l'Organisation et de respecter les principes de sa Charte. Il a invité la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures pour réduire la menace de guerre nucléaire, libéraliser le commerce et améliorer les conditions économiques dans les pays défavorisés, combattre le terrorisme et appuyer le programme d'immunisation des enfants administré par l'UNICEF, un moyen simple et peu coûteux de sauver la vie de millions d'enfants chaque année. Le Premier ministre a condamné l'*apartheid* et demandé instamment à l'Afrique du Sud de changer ses politiques raciales avant qu'elle ne soit dévastée par la violence.

En hommage au 40^e anniversaire de l'Organisation, le ton des délibérations à l'Assemblée générale a été plus modéré en 1985. Les États membres ont semblé reconnaître que la polémique et les débats répétés des sessions antérieures étaient non seulement improductifs mais qu'ils avaient amené les gouvernements et l'opinion publique dans bon nombre de pays à dévaloriser l'Organisation ou même à n'en tenir aucunement compte. Au nombre de leurs réalisations en 1985, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, après des années de négociations difficiles, ont adopté par consensus une Déclaration sur le terrorisme international.

En outre, la Conférence de Nairobi, tenue pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, a adopté des stratégies prospectives d'action. Sanctionnées ultérieurement par l'Assemblée générale, ces stratégies devraient permettre de mieux intégrer les femmes aux processus de planification et de décision dans les nombreux domaines qui influent sur leur existence et auxquels elles peuvent apporter une contribution importante. L'adoption par consensus de ces stratégies a été d'autant plus remarquable que les perceptions varient énormément quant au rôle des femmes dans leurs sociétés respectives.

Malgré l'espoir engendré par le réalisme et la modération qui ont marqué les délibérations des Nations Unies en 1985, l'Organisation a dû affronter une crise financière très grave en janvier 1986. Les mesures législatives sanctionnées par le Congrès des États-Unis, les amendements Kassebaum et Gramm-Rudman, ont aggravé de façon critique les problèmes financiers de longue date des Nations Unies, en réduisant de plus de 80 millions de dollars US les cotisations des États-Unis. La flexibilité financière de l'ONU avait déjà été mise à rude épreuve par l'action d'autres États, plus particulièrement de l'Union soviétique, qui, pendant un bon nombre d'années, avaient retenu des parties de leurs cotisations.

Pour éviter cette crise de liquidités et en prévision de la reprise de la session de l'Assemblée générale que le Secrétaire général a jugé nécessaire de convoquer en avril 1986, le Canada et d'autres pays donateurs ont cherché à faire accepter que les pays membres versent leur quote-part dans les meilleurs délais et que les opérations de l'Organisation soient rationalisées en éliminant des activités inutiles de priorité secondaire et qui font double emploi. Un groupe intergouvernemental d'experts des échelons supérieurs, mis sur pied par l'Assemblée générale en décembre, devait se pencher sur les réformes à plus long terme.

La période à l'étude a été décisive pour l'UNESCO; en effet, cette dernière a cherché, par le biais de diverses réformes, à conserver le Royaume-Uni et Singapour dans ses rangs, même si l'un et l'autre avaient fait part de leur intention de mettre fin à leur adhésion. Tout au cours de cette période, le Canada, avec d'autres États membres, a réussi à faire adopter des mesures visant à renforcer et à améliorer les activités de l'UNESCO. L'institution a adopté et appliqué des pratiques plus efficaces dans les domaines des finances, de l'administration et de la gestion, mais, après la Conférence biennale, tenue à Sofia en octobre et novembre 1985, le Royaume-Uni et Singapour ont maintenu leur décision. En revanche, un certain nombre d'États membres se sont dits satisfaits et encouragés des résultats du processus de réforme. C'est d'ailleurs ce qui a porté la ministre des Relations extérieures, l'honorable Monique Vézina, à déclarer à la Chambre des communes, le 18 novembre 1985, que le Canada n'abandonnerait pas l'UNESCO mais qu'il continuerait plutôt de travailler de l'intérieur aux autres réformes nécessaires. Depuis le départ des États-Unis et du Royaume-Uni, le Canada, tout en continuant de se classer deuxième parmi les États membres francophones, est devenu le sixième cotisant en importance au budget de l'UNESCO et le plus important parmi les États membres anglophones.

Coopération Nord-Sud

Diverses discussions et des négociations tenues dans un bon nombre de tribunes internationales ont fait progresser la